

**FLASH
INFO**

Réintégration après radiation des cadres

UNITÉ SGP POLICE demande que les réintégrations avec avis « favorable » (après radiation des cadres suite à décision de justice)

s'appliquent **AUTOMATIQUEMENT**

sans nécessité d'attendre la réunion d'une CAPN.

Lorsqu'il s'agit de radier un agent, la décision judiciaire s'applique immédiatement...



Il doit en être de même quand il s'agit de le réintégrer !

